

Note: Les appellations employées dans ce document et la présentation du matériel qui y figure n'impliquent de la part du PNUE l'expression d'aucune opinion particulière relative au statut juridique d'un Etat, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou à leurs autorités, ou relative à la délimitation de leurs frontières ou limites.

© 2011 Programme des Nations Unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
Boulevard du leader Yasser Arafat
B.P.337 – 1080 Tunis CEDEX
E-mail : car-asp@rac-spa.org

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Introduction

Lors de leur Quinzième réunion ordinaire (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008), les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles ont adopté le "Plan d'action pour la protection du coralligène et autres bio-concrétions calcaires de Méditerranée.

Dans la mise en œuvre du Plan d'action, la priorité a été donnée à des actions visant à faire le point sur l'état de connaissance sur le coralligène telles que :

- l'élaboration de la Synthèse des données bibliographiques sur les peuplements coralligènes et autres bio-concrétions calcaires de Méditerranée,
- l'élaboration de l'état des connaissances sur la répartition du coralligène et autres bio-concrétions calcaires de Méditerranée et
- l'organisation du premier symposium méditerranéen sur la conservation du coralligène et autres bio-concrétions calcaires coralligène (Tabarka, Tunisie 15-16 Janvier 2009).

La réalisation d'inventaires et du suivi des communautés coralligènes/maërl et de leurs principales espèces constitue également une des priorités dudit Plan d'Action. L'objet de la présente réunion est de définir des méthodes d'inventaire et de suivi permettant :

- la comparaison des peuplements à grande échelle.
- Le suivi des changements à moyen et long terme dans la composition des peuplements et de l'abondance des espèces.
- Le suivi des espèces structurantes (corallines, principaux peuplements algaux, gorgonaires, bryozoaires constructeurs, principales éponges) et des espèces vagiles (poissons, décapodes, gastropodes).
- L'étude du taux de croissance et d'érosion des peuplements coralligènes/maërl.
- L'étude de l'impact des principales perturbations qui affectent les peuplements coralligènes/maërl (chalutage, phénomènes de mortalité, dégradation par les eaux usées, activités de plongée, espèces envahissantes, pêche artisanale, envasement).

Il est attendu que les travaux de la réunion permettent d'élaborer davantage les projets de méthodes proposés qui seront ensuite examinés par les points focaux nationaux pour les ASP et soumis aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Les annotations suivantes à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le jeudi 7 avril 2011 à 9h00 par les représentants du pays hôte, de l'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et du CAR/ASP. Tous les Points Focaux Nationaux pour les ASP des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée ont été invités à assister ou à désigner leur(s) représentant(s) à la réunion. Des organisations internationales et/ou non gouvernementales concernées ont été également invitées à désigner des représentants à la réunion avec un statut d'observateurs.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du bureau

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.362/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera invitée à examiner et adopter l'emploi du temps proposé à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les sessions plénières.

Point 5 de l'ordre du jour - Définition des peuplements qui doivent être inclus

Le Plan d'Action définit le coralligène comme " un paysage sous-marin typique de la Méditerranée, constitué par une structure d'algues corallines qui se développent dans des conditions de faible luminosité et dans des eaux relativement calmes (Ballesteros, 2006). Les bancs de maërl méditerranéens doivent être considérés comme des fonds sédimentaires couverts par un tapis d'algues calcaires vivantes libres (Corallinales ou Peyssonneliaceae) qui se développent également dans des conditions de faible luminosité." Dans ce Plan d'Action, les bio-concrétions superficiels sont exclus car ils sont déjà inclus dans le Plan d'Action pour la Conservation de la Végétation Marine en Méditerranée. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à passer en revue cette définition et évaluer dans quelles mesures elle est suffisante pour définir les peuplements à inclure dans les méthodes standardisées d'inventaire et de suivi objet du point 7 ci-après.

Point 6 de l'ordre du jour - Projet de Listes des peuplements du coralligène/ marèl et des principales espèces à considérer dans les inventaires et le suivi

Le Secrétariat introduira ce point de l'ordre du jour en présentant le document UNEP(DEC)/MED WG.362/3 "Projet de Listes des peuplements du coralligène et des principales espèces à considérer dans les inventaires et le suivi". La réunion sera invitée à examiner le document, et à réviser éventuellement le projet de listes.

Point 7 de l'ordre du jour - Revue de la proposition pour la définition des méthodes standardisées pour l'inventaire et le suivi des communautés coralligènes/marèl et de leurs principales espèces

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEC)/MED WG.362/4 "Projet de méthodes standardisées pour l'inventaire et le suivi des communautés coralligènes/marèl et de leurs principales espèces". La réunion sera invitée à examiner le document, et à réviser éventuellement le projet de méthodes. Par ailleurs, étant donné que ce document a un lien direct avec le document abordé lors du point précédent de l'ordre du jour (Projet de Listes

des peuplements du coralligène et des principales espèces à considérer dans les inventaires et le suivi) et qui pourrait donc subir des modifications suite aux travaux de la réunion, le projet de méthodes sera modifié en conséquence.

Point 8 de l'ordre du jour - Questions diverses

Les éventuelles autres questions relatives aux sujets de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le Secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour - Synthèse et Adoption des recommandations de la réunion

Un projet de synthèse des principales décisions et recommandations de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 10 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 8 avril 2011, à 17h30.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

Jeudi 7 avril 2011	Vendredi 8 avril 2011
<p><u>Séance du matin</u></p> <p>9h00 – 9h30 Ouverture de la réunion</p> <p>9h30 – 12h30 Points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour</p> <p>10h30 – 11h00 <i>Pause café</i></p>	<p><u>Séance du matin</u></p> <p>9h00 – 12h30 Points 7 (suite) de l'ordre du jour</p> <p>10h30 – 11h00 <i>Pause café</i></p>
<p><u>Séance de l'après-midi</u></p> <p>14h30 – 17h30 Points 6 (suite) et 7 de l'ordre du jour</p> <p>16h00 – 16h30 <i>Pause café</i></p>	<p><u>Séance de l'après-midi</u></p> <p>14h30 – 17h30 Points 7 (suite), 8, 9 et 10 de l'ordre du jour</p> <p>16h00 – 16h30 <i>Pause café</i></p>